

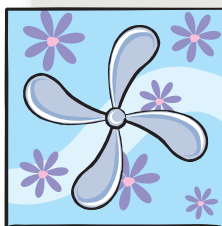


Pensez à l'avenir, entretenez votre maison

Vous êtes propriétaire d'une maison individuelle : voici quelques conseils à suivre pour que votre maison ne se dégrade pas au cours du temps. En respectant ces conseils, vous profiterez au mieux de votre habitation, avec le moins de soucis possibles. De plus, pour bénéficier pleinement des garanties de votre contrat d'assurance dommages-ouvrage, un entretien de votre maison est indispensable.

Utilisez correctement votre ventilation mécanique

Votre maison est équipée d'un système de ventilation mécanique : l'air neuf entre dans le séjour et les chambres par des petites ouvertures (bouches) situées au niveau des fenêtres puis est aspiré dans la cuisine, les salles d'eau et WC grâce à un ventilateur électrique situé dans les combles.

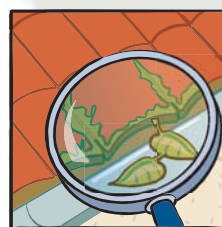


En cas d'installation à gaz (chaudière...), l'entretien de la ventilation participe à votre sécurité.

Cette ventilation permet le renouvellement de l'air, assure sa qualité et évite condensations et moisissures.

Elle doit fonctionner en permanence. Les ouvertures sur les fenêtres et les bouches d'extraction ne doivent pas être obturées y compris par la poussière.

Surveillez votre toiture



Nettoyez les gouttières après la chute des feuilles pour éviter un débordement d'eau de pluie.

Enlevez les mousses à la jonction des tuiles : elles peuvent provoquer des infiltrations d'eau.

Surveillez les points singuliers de la couverture (autour de la cheminée...) : ils doivent rester étanches (joints...)

En cas de chute de neige, surveillez vos combles si vous n'avez pas d'écran sous la toiture (film plastique) : sinon la neige peut s'accumuler dans les combles et fondre.

Vérifiez que les chatières ne sont pas obstruées car elles permettent la ventilation et l'assèchement du toit.

Regardez le bon positionnement des tuiles ou ardoises, surtout après une tempête.

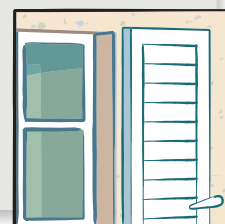
Vérifiez vos joints

Les joints autour de la baignoire, du bac à douche ou de l'évier sont nécessaires pour éviter des suintements d'humidité et des moisissures de part et d'autre de la cloison. Veillez à les entretenir dès qu'ils se dégradent.



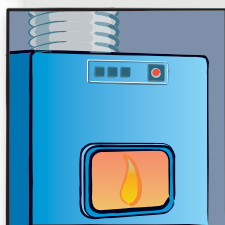
Préservez les bois extérieurs

Les bois des fenêtres, des volets, des gardes corps ou des auvents doivent être entretenus régulièrement : refaites les peintures, vernis ou lasures, tous les trois à cinq ans selon l'état du bois.



Pensez à l'avenir, entretenez votre maison

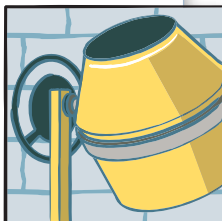
Faites entretenir votre chaudière gaz



L'entretien annuel de votre chaudière par un professionnel qualifié c'est la maîtrise des dangers liés au gaz et c'est aussi une source d'économies.

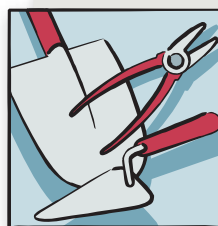
Faire soi-même ou appeler un professionnel ?

Vous pouvez réaliser de nombreux travaux par vous-mêmes. Mais dès que ceux-ci nécessitent une certaine technicité ou sont dangereux (électricité, gaz, travaux en hauteur, insert, aménagements de combles...) ou encore concernent un équipement de sécurité, informez vous préalablement car la meilleure volonté ne remplace pas les connaissances techniques indispensables. Voyez s'il n'est pas préférable de faire appel un professionnel.



Vous souhaitez réaliser des aménagements ?

Installer un insert dans la cheminée ? Cela demande beaucoup de précautions à cause du risque incendie car les températures sont très élevées. Quel que soit le type de cheminée, pensez à faire ramoner chaque année le conduit de fumée et faites vérifier son étanchéité.



Transformer la charpente pour aménager des combles ? Attention à la solidité d'ensemble, aux nouvelles charges amenées (plancher...) et aux déformations possibles.

Ajouter un nouveau circuit électrique sur un circuit existant ? Cela peut provoquer un incendie par surcharge du circuit existant.

Planter des arbres ? Oui, mais loin de la maison, au moins à 10 mètres. Certains arbres ont des besoins importants en eau et assèchent le sol ce qui peut provoquer un tassement des fondations et des fissurations dommageables.

Un renseignement ?

- > Pensez à l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (www.anil.org).
- > Consultez la documentation remise par le constructeur. Prenez connaissance ou relisez vos contrats d'assurance.
- > Reportez-vous à la brochure de l'Agence Qualité Construction : « Maison individuelle - Comment bien utiliser votre assurance **Domages-Ouvrage** ».